

Excusés : Marie-Dominique CLAIR, Patrick LE DENMAT, Claude POUSSET.
Absent: Eric FEVRET

LOGEMENT COMMUNAL

Lors de la réunion du conseil de septembre dernier, il a été décidé d'entreprendre des travaux de réfection de l'appartement communal avant sa remise en location. Les conseillers prennent connaissance des devis transmis par les entreprises Legeley de Messigny et Legeley d'Is sur Tille pour les travaux de rénovation plâtrerie, peinture et sol à l'étage. Ainsi que de la société Bains et Chauffage de Saint-Seine-l'Abbaye pour les travaux de plomberie et réaménagement de la salle de bain. Le conseil retient les propositions suivantes : Bains et Chauffage pour la somme de 3 180€ TTC ; Legeley d'Is sur Tille pour la somme de 10 195 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse. Les travaux devraient être réalisés avant la fin de l'année.

Suite au décès d'Huguette Broin, compagne de Michel Ormancey, le maire propose aux conseillers de réserver l'appartement communal vacant à Michel. Cette proposition reçoit l'accord du conseil.

Bois

Affouages 2013-2014

Ils auront lieu dans la coupe N° 42 (Chemin de Curtil / RD 7C).

La commission des bois se rendra sur la coupe le samedi 2 novembre en matinée pour baliser et marquer les affouages.

Les affouagistes sont invités à participer au tirage au sort des lots qui se déroulera à la mairie, **le même jour à 18h30.**

Rappel des tarifs : affouage : 40 euros, ½ affouage : 20 euros

Coupe d'arbres sur la Route de Curtil : par mesure de sécurité il a été convenu avec l'ONF de couper les arbres « menaçants » situés en bordure de la route qui mène à Curtil, de la coupe 33 à la coupe 41. Le conseil fixe le prix de la coupe de bois à 3 € le m3, prix déjà retenu pour la coupe d'éclaircissement située à La Vélouze.

AIRE DE JEUX

L'aire de jeux installée à la mare cet été est soumise à un contrôle de sécurité chaque année. Afin de répondre à la réglementation, le conseil décide de souscrire un contrat, pour une durée de deux ans, auprès de la société Système-Plus installée à Mâlain pour la somme de 140 € H.T par an.

L'aire de jeux sera prochainement entourée par des rondins en bois afin de la délimiter et d'éviter que les graviers ne soient dispersés.

.../...

A.D.S.L.

La société ORANGE nous informe que le haut débit Internet sera activé sur notre commune à partir du **mercredi 27 novembre**. Ce même jour, la Directrice Régionale d'ORANGE sera présente à la mairie de FRANCHEVILLE en fin d'après midi, avec des techniciens et des commerciaux qui se tiendront à la disposition du public pour d'éventuelles questions/réponses.

DIVERS

Occupation des trottoirs

Les trottoirs font partie du domaine public de la commune, et doivent donc être laissés libres à la circulation des piétons. Il a été noté que des tas de sable et de gravier occupaient la largeur des trottoirs, et pouvaient gêner le passage. Si un tel dépôt peut être accepté sans problèmes durant une phase de travaux, il n'est pas acceptable de voir ces tas durant plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour certains. Au-delà d'une occupation illégale du domaine public, la responsabilité des propriétaires pourrait être engagée en cas d'accident. Aussi, il est demandé aux personnes intéressées de bien vouloir laisser les trottoirs libres à la circulation.

Taille des haies

Les haies situées en bordure des chemins communaux, et qui sont sur l'emprise du chemin, sont la propriété de la commune. Un propriétaire riverain souhaitant élaguer la partie de la haie dépassant sur son terrain peut le faire, en accord avec la commune, ou bien demander à celle-ci de faire élaguer la haie. Mais en aucun cas il ne peut procéder à une taille sans en prévenir la commune, ni abattre les arbres qui la composent, et encore moins la couper à ras du sol.

Le conseil municipal comprend les préoccupations des exploitants agricoles quant à l'entretien de leurs clôtures électriques, sur lesquelles peuvent tomber des branches, mais ne saurait accepter la détérioration des haies appartenant à la commune.

Lundi 11 novembre

Le maire et le conseil vous invitent à participer à la **cérémonie commémorative du 11 novembre 2013** qui se déroulera au Monument aux Morts à partir de **10 h 30**.

A l'issue de ce moment de recueillement, le verre de l'amitié sera servi dans la salle de mairie.

